



VILLE DE CHATILLON SUR SEINE (COTE D'OR)

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 021-212101547-20251114-2025_201_DST-CC



DECISION

N °	OBJET	DATE
DST-201-2025	Convention précaire d'occupation d'un local municipal sis Place de la Résistance, pour la période du 1 ^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026	14/11/2025

Le Maire de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or),

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° 2022-174 en date du 07 septembre 2022 déposée en Sous-préfecture de Montbard le 08 septembre 2022 confiant au Maire, délégation de signature et pouvoir de décision dans la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

DECIDE

Article 1 : La commune de Châtillon-sur-Seine met à la disposition de la SARL BA MOTORS représentée par monsieur Adrien BARDET, le local communal sis Place de la Résistance à Châtillon-sur-Seine.

Cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 100 euros, payable à terme échoir, pour la période du 1^{er} décembre 2025 au 30 novembre 2026.

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément aux dispositions du code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, le tribunal administratif de Dijon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de sa réception en sous-préfecture de l'arrondissement de Montbard (Côte d'Or),
- date de sa publication.

Article 4 : La présente décision, publiée dans les conditions réglementaires habituelles, sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Montbard, à Madame la Trésorière ainsi qu'à la SARL BA MOTORS représentée par monsieur Adrien BARDET et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Châtillon-sur-Seine, le 14 novembre 2025

Le Maire,
Roland LEMAIRE,

